



renouvellement d'un bail rompu rapidement

Par **mael**, le **16/05/2009** à **16:24**

bonjour,
mon bail se termine au 31/08/09, mes propriétaires m'ont demandé si je voulais reconduire mon bail. Je leur ai expliqué que je récupérerai un appartement par achat entre septembre et décembre prochain; voici leur réponse: "Que vous quittiez entre septembre et décembre nous pose un problème de location future, car c'est après la rentrée, il est difficile de trouver un locataire en cours d'année et vous ne pouvez nous donner une date.
Nous avons conscience que si le contrat s'arrête fin août vous n'auriez plus de logement. Nous souhaiterions qu'il soit libre au 31 août pour les raisons évoquées ci-dessus mais avez vous une alternative de logement ou bien pouvez vous trouver un locataire qui vous remplacerait une fois votre départ."

quel est mon recours?
merci de votre réponse,
mael

Par **ardendu56**, le **16/05/2009** à **20:06**

mael, bonjour

Vous devez quitter votre logement au 31.08.09.
Votre bailleur fait un geste vis à vis de vous, si vous trouvez un locataire pour prendre votre suite, il vous laissera occuper l'appartement.
A vous de tenter, petites annonces... Dans le cas contraire, aucun recours. Sauf l'amiable si votre bailleur ne trouve pas de remplaçant.
Il est dans ses droits, malheureusement pour vous.
Désolée pour cette réponse.